

*Interpellation présentée par la députée :  
Mme Anne Emery-Torracinta*

*Date de dépôt : 18 mars 2010*

## **Interpellation urgente écrite**

**Politique genevoise contre le chômage (3) : combien de personnes n'ont-elles pas bénéficié d'un programme d'emploi et de formation ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La loi en matière de chômage (LMC) distingue plusieurs types de programmes d'emploi et de formation. L'article 6E définit le « programme d'emploi et de formation » (PEF), alors que les articles 38 à 45 s'intéressent au « programme cantonal d'emploi et de formation » (PCEF).

Ces programmes permettent à leurs bénéficiaires d'exercer pendant quelques mois une activité professionnelle, en principe au sein d'une collectivité publique ou du secteur subventionné.

Ma question est la suivante :

*Le Conseil d'État peut-il nous indiquer quel est le pourcentage de personnes au chômage qui n'ont pas bénéficié d'un tel programme depuis l'entrée en vigueur de la LMC ?*

Je remercie le gouvernement de sa réponse.